

## **Le Comité de bassin de la rivière Chaudière lance un appel à projets pour la santé des lacs**

### **Les associations riveraines du territoire invitées à passer à l'action**

**Scott, 15 janvier 2022.** – Le Comité de bassin de la rivière Chaudière lance un deuxième appel à projets aux associations riveraines. Par des réalisations terrain, le COBARIC espère mobiliser ces acteurs à prendre en main la santé de leur lac. Elles peuvent soumettre leur dossier de candidature jusqu'au 15 mars 2022 à l'aide du formulaire disponible sur le [site web de l'organisme](#), dans la rubrique Associations riveraines. Les projets retenus seront annoncés au printemps alors qu'elles auront jusqu'à février 2023 pour les compléter.

Les projets déposés peuvent prendre différentes formes : aménagement de bandes riveraines, sensibilisation au contrôle des espèces exotiques envahissantes ou des pesticides ou autre. Le COBARIC privilégiera les projets en lien avec au moins un des enjeux prioritaires identifiés dans son Plan directeur de l'eau, à savoir : les plantes exotiques envahissantes, les bandes riveraines dégradées, la présence de pesticides, les inondations et l'augmentation des débits de pointe.

Cet appel à projets entre dans le cadre du programme de financement 2021-2023 du COBARIC. Un premier appel à projets, lancé en juin 2021, a déjà abouti à la réalisation de trois projets d'études, soit l'évaluation des facteurs de risque entourant la santé du lac des Îles, l'élaboration d'un plan directeur de l'eau pour le lac Drolet et l'identification de l'herbier du lac Raquette<sup>1</sup>. Ces projets s'achèveront à la mi-février 2022.

### **À propos du Comité de bassin de la rivière Chaudière**

Le COBARIC a pour mission d'organiser, dans une perspective de développement durable, la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant de la rivière Chaudière. Il favorise ainsi la pérennité de la ressource eau par la concertation et la participation des usagers de l'eau de son territoire. Pour y arriver, l'organisme élabore un Plan directeur de l'eau, outil régional par excellence pour prioriser les actions.

- 30 -

---

<sup>1</sup> Respectivement amorcés par l'Association pour la protection de l'environnement du lac des Îles inc., l'Association de protection du lac Drolet et l'Association des riveraines du lac Raquette.

**Source :**

Véronique Brochu  
Directrice générale  
T. 418-389-0476, poste 1  
C. [direction@cobaric.qc.ca](mailto:direction@cobaric.qc.ca)

**Pour information :**

Marie-Ève Thérout  
Coordonnatrice des projets et géomatique  
T. 418-389-0476, poste 2  
C. [coordinatrice@cobaric.qc.ca](mailto:coordinatrice@cobaric.qc.ca)

**Informations supplémentaires****► Évaluation des facteurs de risque entourant la santé du lac des Îles**

L'Association pour la protection de l'environnement du lac des Îles inc. (APELDI) à Saint-Georges souhaite dresser un portrait plus complet de l'état du lac des Îles. En plus des études déjà réalisées, il compte regrouper des documents pertinents auprès d'autres instances et engager le COBARIC pour venir caractériser les bandes riveraines du lac. L'objectif est de mieux connaître leur lac pour élaborer un plan d'action qui mobilisera tous les propriétaires riverains concernés par la santé de ce lac. Parce que, pour en profiter longtemps, il faut un lac en santé. Le COBARIC s'est engagé à valeur de 3 146 \$.

**► Plan directeur de l'eau pour le lac Drolet**

L'Association de protection du lac Drolet (APLD) souhaite un plan directeur pour son lac. Ce plan est un outil à la fois pratique et concret qui permettra de guider les divers acteurs de la communauté pour les décisions entourant le lac. L'objectif ultime est d'arriver à un plan d'action concerté visant la santé du lac. Le COBARIC a autorisé un financement de 2 000 \$.

**► Identification de l'herbier du lac Raquette**

L'Association des riverains du lac Raquette souhaite identifier les diverses plantes qui constituent l'herbier de son lac. Il a remarqué l'apparition de nouvelles espèces au cours des dernières années. Cette caractérisation permettrait de confirmer ou non la présence d'espèces exotiques envahissantes et de sensibiliser les riverains à l'importance de bonnes pratiques pour protéger leur environnement de ces espèces. Le COBARIC a financé ce projet à valeur de 4110 \$.